



EXTRAIT DE L'INTERVENTION DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES CTR DU 28/01/2014

Point divers : FRANCE DOMAINE

Note du 13 janvier 2014 sous le seing de Bruno Bezard, concernant la mise en œuvre du marché national d'évaluation de certains biens immobiliers que l'Etat souhaite céder ou acquérir.

En préambule, Bruno Bezard a tenu à rappeler que le ministre a clairement indiqué que France Domaine restait à la DGFIP et qu'il fallait renforcer sa capacité d'expertise ainsi que la qualité de ses évaluations. Cette orientation a été reprise dans la démarche stratégique.

Selon lui, il s'agit bien d'une logique de renforcement et pas d'externalisation. C'est un objectif clair et ambitieux pour France Domaine.

Il estime que les évaluations domaniales ne sont pas une science exacte et que les interlocuteurs ne comprennent pas toujours. Certains acheteurs ou vendeurs n'ont pas des propos très plaisants face aux évaluateurs et la presse se montre critique. Il est donc nécessaire d'apporter un soutien supplémentaire.

Ainsi, cette seconde évaluation ne se substituerait pas à celle de France Domaine. Le DDFIP ou DRFIP serait seul compétent pour décider.

Après ses explications, le directeur général a tenu à rendre hommage aux collaborateurs de France Domaine, qui sont soumis à de rudes pressions et qui font face à un ensemble coalisé. L'implication de l'Etat propriétaire a toujours été réaffirmée.

Bizarrement, le directeur général a développé tous ces arguments, avant même que la CGT Finances Publiques puisse expliquer pourquoi elle demandait le renforcement des moyens des évaluateurs et l'abandon du dispositif de la note précitée, faisant ainsi écho à la pétition intersyndicale du 92.

La CGT finances publiques est donc intervenue suite aux propos du directeur général, pour dénoncer une attaque en règle contre la qualité du travail des évaluateurs. En effet, la note impose aux directeurs régionaux et départementaux des Finances Publiques de recourir, à une expertise complémentaire réalisée par un prestataire privé contre rémunération, dès que le montant de l'évaluation dépasse 1 million € ou 2 millions € en Ile de France. C'est BNP PARIBAS dès juillet 2013, qui a décroché le marché public pour la France métropolitaine et les DOM.

Montreuil, le 31 janvier 2014

Syndicat national
CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451 •

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr • Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

Cette nouvelle procédure est motivée dans la note par le fait que "l'évaluation n'est pas une science exacte"... "que les évaluations domaniales bénéficient d'une forte exposition médiatique et politique"... "des critiques sont formulées, relatives notamment au manque d'impartialité supposé ou au conflit d'intérêt entre Etat et collectivités locales"...

Ainsi, sous couvert d'harmoniser le recours au secteur privé déjà pratiqué ex post par certains directeurs et de renforcer leurs capacités d'expertise, l'évaluation privée viendra donc se confronter à celle réalisée par les agents de l'Etat.

Dans un contexte
d'économies
budgétaires, la CGT
s'interroge sur la
logique de recours
aux prestataires de
services privés !

Est-ce que le fait de confier les évaluations à cette banque va rendre cette science exacte?

Doit-on comprendre que BNP PARIBAS va légitimer les évaluations de France Domaine au regard des critiques médiatiques ou des acquéreurs ou vendeurs?

Comment ne pas imaginer que cette privatisation du service public n'est pas l'annonce de la fin des évaluations par France Domaine?

Dans un contexte d'économies budgétaires, la CGT s'interroge sur la logique de recours aux prestataires de services privés !...

En réponse aux propos de la CGT Finances Publiques, la responsable du service France Domaine s'est attachée à prouver qu'il ne s'agissait pas d'une privatisation rampante et que France Domaine n'avait pas besoin de redorer son blason.

Il s'agit de donner des outils supplémentaires aux fonctionnaires chargés des évaluations et on est plus intelligents à plusieurs. Faire deux évaluations permet de sécuriser et rassurer les élus locaux face à l'Etat....

La CGT aurait souhaiter rentrer plus avant dans la discussion pour démontrer que les arguments avancés n'étaient pas convainquants et que les conflits d'intérêts avec le privé ne feront que s'exacerber, puisque la BNP devra intégrer "la valeur optimale d'un bien à partir d'hypothèse de reconversion". Malheureusement le CTR ne s'est pas poursuivi au delà.